

Longueuil, vendredi le 22 novembre 2019.

David McGovern, Président,
Anne-Marie Gaudet,
Directrice, Région du Québec
Agence d'évaluation d'impact du Canada

OBJET : Projet Gazoduc - Commentaires

- 1- Dans le contexte hypothétique de desserte d'un marché international, le Corridor d'étude du Projet ne semble pas être le projet optimal de moindre résistance écologique, étant donné que le Promoteur (Gazoduc) ne spécifie pas si des études de d'autres tracés ÉVITANT le territoire de la province de Québec a été envisagé pour établir cette conduite, et démontré que ce tracé, outre le fait qu'il soit le plus économique pour lui, soit le plus optimal toutes contraintes confondues;
- 2- Avec ce qui précède, nous nous demandons si la présentation de ce Projet n'est pas prématurée, étant donné que le Point de Livraison du Premier Client Principal (PLPCP) (le projet du promoteur GNL- Québec d'usine de liquéfaction de gaz naturel, à l'Arrondissement La-Baie de la ville de Saguenay, Qc) n'a même pas encore été présentée, étudiée, ni recommandée par l'organisme compétent en ces matières au Québec, le Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (le BAPE), le Promoteur mettant visiblement la charrue avant les boeufs;
- 3- Une hypothétique desserte industrielle de clients potentiels au long du parcours n'a pas encore été prouvée, bien que des politiques de développement industriel de ce secteur existe au Québec (exploitation de ressources minières au Québec planifiée dans le soi-disant "Plan Nord", notamment);
- 4- Une nomenclature des investisseurs occultes structurant les capacités financières de ce Projet n'a pas encore été fournie ou spécifiée par le Promoteur;
- 5- Le Projet ne semble pas éviter les importants eskers présents en Abitibi, qui ex-mêmes bénéficieraient d'une protection territoriale accrue pour préserver leur caractéristiques écologiques de filtration naturelle de l'eau, service écologique primordial et avéré s'il en est une;
- 6- Aucune mention n'est faite que le (PLPCP) abrite le secteur de population des *Delphinapterus leucas*, nom commun des marsouins blancs, une espèce éminemment menacée de disparition des eaux du Saguenay et du Fleuve Saint-Laurent, et d'extinction pure et simple de l'espèce. Le PLPCP va décupler le transport maritime avec l'allée et venues de centaines de cargos-méthaniers par année dans le fjord du Saguenay, augmentant le stress et l'inconfort auditif de cette espèce dû entre autres à la cavitation des hélices, phénomènes nuisibles en vue de son rétablissement;
- 7- Aucune mention d'une caractéristique technique essentielle à la compréhension de la dangerosité de ce projet en matière de sécurité civile et à la prise en compte d'un procédé comportant un risque technologique majeur de grande ampleur. En effet, le Promoteur passe sous silence que la conduite de 1 067mm (42 in.) prévue pour transporter et livrer ce gaz va être livrée sous une pression de 8,4 MPa (8 400 KPa, ou 625 lbs/cu. in.), et aura donc un débit de 550 m³ de gaz à la seconde, selon les prétentions de livraison du Promoteur à l'effet que la conduite acheminera 51,3 M m³/jour. Comme la compression de ce gaz à l'état liquide à ce taux réduit son volume de 600 fois, inversement son dégagement multipliera son volume par 600 fois. Comme le taux de mélange d'ignition de ce gaz avec l'air (79% N + +/- 21 O₂) se situe entre 5 et 15% de mélange, un nuage de 1 800 000 à 5 000 000 m³ de gaz inflammable sera dégagé PAR SECONDE dans le cas d'une fuite majeure.

Longueuil, vendredi le 22 novembre 2019.

David McGovern, Président,
Anne-Marie Gaudet,
Directrice, Région du Québec
Agence d'évaluation d'impact du Canada

8- Le site pour le PLPCP proposé a été l'objet d'un tremblement de terre (secousse tellurique) de magnitude 6.2 à l'échelle de Richter le 25 novembre 1988. donc un risque sismique subsiste tant pour la sécurité civile que pour la gestion d'un accident dû au risque technologique majeur que pose le Projet proposé;

9- La dévalorisation de l'attrait paysager du seul fjord caractéristique en Amérique du Nord qu'est celui de la rivière Saguenay sera aussi possible avec l'emplacement proposé du PLPCP, étant donné l'augmentation du trafic maritime de cargos-méthaniers induit.

Nous nous réservons le privilège de vous expliciter plus avant ces considérations avec un mémoire qui sera déposé lors des audiences sur le Projet.

Cordialement,

François CARON B.Sc.
Rue Gendron
LONGUEUIL, Qc J4G 2S3